AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0553
FR0013153541-FS0280

6 avril 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 avril 2023, la société FMR LLC[1] (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 avril 2023, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir indirectement 4 095 907 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
FIAM LLC	1 873 239	4,57
Fidelity Institutional Asset Management Trust Company	380 761	0,93
Fidelity Management & Research Company LLC	1 821 549	4,44
Fidelity Management Trust Company	20 358	0,05
Total FMR LLC	**4 095 907**	**9,99**

Ce franchissement de seuils résulte d'un transfert d'actions MAISONS DU MONDE.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 51 740 actions MAISONS DU MONDE au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions MAISONS DU MONDE (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
2 Sur la base d'un capital composé de 40 988 097 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.